

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Groupe électrogène sur la commune principale de l'AIOT Rue david Bowie 75013 PARIS 13.

La référence de votre dossier est A-3-12W3EKCB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2023 à 11h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- **#xxxx#** (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- **#yyyy#** (pour rappel, déclarant)
- **#zzzz#** (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://alda.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **77560957100739**

Raison sociale **AFM-Téléthon**

Forme juridique **ARUP**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

47-83 boulevard de l'hôpital

75013 PARIS 13

Signataire

Qualité : **Présidente**

Référent

Fonction : **Responsable éconologue**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Groupe électrogène**

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.99 MW	DC	Pc(eng.) =rho x PC i x Qv

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

filères de traitement spécialisées flou et huiles

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

prise d'eau sur le réseau incendie public (Au moins 2 hydrants avec un débit unitaire de 60m3/h pendant 2h et au moins un hydrant à moins de 60m de l'établissement)

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Description des activités :

Il s'agit d'une construction neuve constituée de deux plots qui sont reliés au niveau RDJ et au niveau RDC (au niveau du pont de la Salpêtrière) par un socle commun. Ces niveaux sont reliés deux à deux par de grandes loges qui se font face et dialoguent par-delà le vide central. Ces loges sont à l'échelle de la ville, et profitent de la perspective ouverte dans le tissu dense de la ville par le faîsceau ferré. Le projet permet de sauvegarder une zone végétalisée en pleine terre au RDJ et prévoit des terrasses végétalisées au niveau des toitures des deux plots. Des terrasses sont prévues sur plusieurs niveaux du plot A8C2. Le projet abritera les activités suivantes : - des locaux de recherche spécialisés visant à étudier, diagnostiquer, évaluer et soigner le muscle (Laboratoires de recherches, laboratoire d'imagerie et de spectroscopie par résonance magnétique nucléaire, laboratoires de morphologie, laboratoires d'évaluation et de recherches cliniques) - des locaux d'enseignements - des locaux administratifs pour la partie coordination (services administratifs) de la future Fondation de Myologie. Les surfaces de bureaux prévues à cet effet seront exploitées par la Fondation de Myologie et l'AFM-Téléthon pour la gestion administrative du site.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

A8C

Rue david Bowie

75013 PARIS 13

X : 653491

Y : 6860188

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **12371428**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation ICPE.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**NOTE DE DESCRIPTION DE L'INSTALLATION GROUPE ELECTROGENE ET PLANS DE RACCOR.
pdf**

NOTE DE DESCRIPTION DE L'INSTALLATION GROUPE ELECTROGENE :

Le secours des installations électriques de l'Institut de Myologie sera assuré par un groupe électrogène fioul de remplacement de 1000 kVA (1 993 kW thermique), fonctionnant moins de 500 heures/an. Le groupe sera installé au Rez-de-jardin à l'intérieur du bâtiment dans un local technique ventilé et dédié. Le GE aura les dimensions suivantes : 6413 x 2160 x Ht275 (mm) avec un poids en ordre de marche de 8900kg.

Le local disposera d'une porte extérieure.

Une cuve journalière de 500 L sera prévue dans le local GE à proximité du groupe qui sera alimentée par une citerne fioul enterrée à l'extérieur de 15 000 litres (2m x 6m) pour permettre une autonomie de 48h. A proximité de la citerne sera prévue l'aire de dépotage et l'évent.

L'évacuation des gaz de combustion se fera à travers un conduit d'un diamètre de 350mm situé dans une gaine coupe-feu 2 heures 4 faces. Le débouché à l'air libre du conduit dépassera de 3 mètres la hauteur des bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres autour de l'installation conformément aux dispositions réglementaires.

Il n'y a pas de présence de cours d'eau et de canaux dans un rayon de 35m au tour de l'installation. Les points d'eau présents concernent les bornes incendie disposées sur l'espace public. Concernant les réseaux enterrés, voir plans de repérage ci-joint.





